

CAHIER DES CHARGES ŒUVRE D'ART ESPACE PUBLIC

**VILLE DU HAVRE**

**APPEL A CANDIDATURE**  
**Création d'une œuvre d'art**  
**Fresque participative – Fabrique Aplemont**  
**LE HAVRE**

**CAHIER DES CHARGES**

**Consultation sous la forme d'une procédure adaptée - REF**

**Date limite de réception des offres le 31 mai 2026**

## 1. IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Ville du Havre

## 2. OBJET DE LA CONSULTATION

Dans le cadre de sa programmation estivale 2026, la Ville du Havre souhaite engager la création d'une fresque participative sur le site de la Fabrique d'Aplemont. Cette intervention artistique vise à remplacer une fresque existante, réalisée en 2016 lors d'une fête de quartier et aujourd'hui dégradée.

Implantée en façade de la Fabrique, cette dernière est particulièrement visible depuis la place Saint Paul et l'Avenue Paul Verlaine, ce qui lui confère un rôle structurant dans la perception et la valorisation du quartier. C'est dans cette perspective que la Ville du Havre souhaite confier à un artiste ou à un collectif la conception et la réalisation d'une nouvelle œuvre, envisagée comme un projet artistique et collectif à part entière impliquant les habitants et le tissu partenarial du quartier.



## 3. PROCEDURE

Appel à projet Conception et réalisation d'une œuvre artistique participative dans l'espace public.

## 4. MONTANT DE L'ENVELOPPE

La collectivité a prévu une enveloppe **prévisionnelle** de **3000 € TTC pour la création et la réalisation de cette œuvre**. Elle englobera les missions suivantes :

- La conception de l'œuvre
- L'animation de deux ateliers participatifs
- La production de l'œuvre (incluant les achats de matières premières et les locations éventuellement nécessaires)
- La cession des droits d'auteur
- Le transport, l'hébergement et les repas sur les temps de préparation et production

## 5. CARACTERISTIQUES DE L'ŒUVRE A REALISER

L'intervention artistique prendra la forme d'une fresque extérieure, réalisée sur un panneau en contreplaqué, en façade avant de la Fabrique d'Aplemont. La surface à couvrir est de 28,15m<sup>2</sup>, pour une hauteur de 3,15m.

Pensée pour s'inscrire durablement dans l'espace public, l'œuvre devra tenir compte de sa forte visibilité dû à son implantation. Elle s'appuiera sur l'identité du quartier, notamment autour de la thématique végétale des fleurs et proposera en ce sens une création lisible, fédératrice et accessible à l'ensemble des publics.

Le projet retenu devra :

- Valoriser un espace public par une œuvre collective reflétant le quartier : les fleurs, l'architecture (« Cité des fleurs », noms de rues, design urbain...)
- Favoriser le lien social entre les habitants du quartier
- Impliquer les acteurs et les associations locales dans un projet commun
- Développer l'expression graphique des habitants
- Développer le « le faire ensemble »

## 6. CARACTERISTIQUES RELATIVES A LA DIFFUSION DE L'ŒUVRE

La Ville du Havre s'engage à assurer, en amont de la réalisation, la préparation du support (nettoyage, protection) à compter de **juin 2026**.

L'œuvre fera l'objet d'un travail préparatoire avec les habitants du quartier. Une rencontre entre l'artiste retenu et le public sera organisée **fin juin 2026** afin d'échanger sur le contenu de la fresque et d'élaborer un planning de réalisation. La commande du matériel sera effectuée en conséquence et interviendra à l'issue de cette phase.

En complément, des ateliers graphiques seront proposés par la Fabrique afin de mobiliser le public en amont de la phase de création.

Le calendrier de chantier permet à ce jour d'envisager une réalisation sur site à partir du **6 juillet 2026**. Cette phase s'accompagnera d'ateliers participatifs, animés par l'artiste, dont au moins un à destination des adolescents et un à destination des adultes et/ou des familles.

L'œuvre devra être livrée le **31 juillet 2026**.

## 7. DESTINATION DE L'ŒUVRE

L'œuvre finale réalisée et installée devient la propriété de la Ville du Havre. L'artiste ou le groupement d'artistes cèdera à la ville les droits d'auteur pour l'utilisation des clichés qui pourraient être pris et utilisés par la commune.

## 8. MISSIONS DE L'ARTISTE

L'artiste devra concevoir et réaliser l'œuvre, en s'inscrivant dans une démarche participative associant les habitants du quartier.

Il devra élaborer une proposition artistique en lien avec l'identité du quartier, concevoir et animer deux temps d'ateliers auprès des publics et les accompagner dans les différentes étapes du processus de création et de réalisation. Il lui appartiendra de définir les moyens techniques et logistiques nécessaires à la mise en œuvre du projet.

## 9. PROCEDURE DE SELECTION ET DOCUMENTS A FOURNIR

La sélection sera effectuée sur présentation d'un dossier, rédigé en langue française, obligatoirement constitué des pièces suivantes : curriculum vitae, reproductions d'œuvres réalisées (pas d'originaux), une note d'intention présentant la démarche artistique envisagée, déclaration sur l'honneur du candidat relative aux obligations sociales et fiscales, toutes pièces permettant d'apprécier le statut professionnel de l'artiste.

Un descriptif technique précisant notamment les dimensions de l'œuvre, une fiche financière faisant apparaître le coût de l'œuvre, le coût de son installation et les éventuelles incidences à prendre en compte par le maître d'ouvrage.

## 10. MODALITE DE SELECTION

L'ensemble des candidatures seront reçues et étudiées par le comité artistique composé des directions des services vie sociale, culture et urbanisme de la ville du Havre ainsi que de l'élu du territoire.

## 11. CRITERES DE SELECTION

Le comité artistique arrêtera son choix sur la base des critères suivants :

- Qualité du concept général, de l'intention esthétique du projet
- Respect du budget alloué
- Faisabilité technique et mise en cohérence esthétique dans l'environnement
- Prise en compte du contexte territorial et des objectifs de la collectivité.

## 12. CALENDRIER DE SELECTION

Les dossiers devront parvenir au plus tard le **31 mai 2026**.

Le lauréat sera notifié au plus tard la semaine du **15 juin 2026**

Le travail de l'artiste pourra débuter dès le 6 juillet 2026, après un travail de réflexion avec les habitants parties prenantes du projet dès le **30 juin 2026**.

L'œuvre devra être livrée le **31 juillet 2026**.

**Les dossiers sont à envoyer à l'adresse suivante :**

Par mail avec la mention « Candidature création artistique Fabrique Aplemont » :  
[pepiniere@lehavre.fr](mailto:pepiniere@lehavre.fr)

Renseignements auprès de Pierre Yves Dandel, pierre-yves.dandel@lehavre.fr